

24 mar 2014 -19:03

le Médiateur fédéral : l'expérience au service du citoyen

Ce lundi 24 mars, les médiateurs fédéraux, Catherine De Bruecker et Guido Herman, ont rendu public le rapport des plaintes qu'ils ont reçues en 2013.

Témoin des préoccupations majeures des citoyens, le rapport illustre comment le Médiateur fédéral peut leur être utile dans la vie de tous les jours.

Vous avez commis une erreur dans votre déclaration fiscale mais le directeur des contributions refuse de la corriger...

Vous avez divorcé à l'étranger il y a plus de 16 ans mais l'ambassade de Belgique persiste à vous considérer comme marié ...

Vous ne recevez plus d'allocations familiales à cause d'un problème informatique...

Vous êtes citoyen européen et vous n'avez pas reçu de convocation pour renouveler votre carte d'identité ...

Si, en 2013, l'administration et le Médiateur fédéral ont résolu ensemble de nombreux problèmes, certaines situations, parfois absurdes, restent par contre sans issue. Pour les débloquer, les médiateurs ont formulé 19 nouvelles recommandations.

Par ailleurs, le législateur et l'administration ont donné suite en 2013 à 10 recommandations antérieures des médiateurs fédéraux. Ce faisant, ils honorent la confiance que les citoyens placent dans la démocratie en introduisant une réclamation auprès du médiateur.

Plus d'infos ?

Pierre Charlot, Communication : 0497 33 75 29 - 02 289 27 39 - pierre.charlot@mediateurfederal.be. Le rapport annuel est disponible sur www.mEDIATEURFEDERAL.BE, la farde de presse sur demande.

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mEDIATEURFEDERAL.BE>

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be